



Bulletin communal

Numéro 62

mars 2011

Dans ce numéro :

Commune de Châtonnaye

	page
Le mot du syndic	3
Convocation ; assemblée communale du 30 mars 2011	4
Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15.12.10	5 à 19
Comptes 2010	20-21
Rappels d'informations	22
Contrôle des habitants	23
Réseau d'eau	24
Bourse articles enfants	25
Société de tir	26-27
Fanfare L'Echo des Roches	28
Bâtiment scolaire	28



MARS 2011

dates importantes

20.03. Elections communales

30.03. Assemblée communale

Participez, votre avis est important

BUREAU COMMUNAL

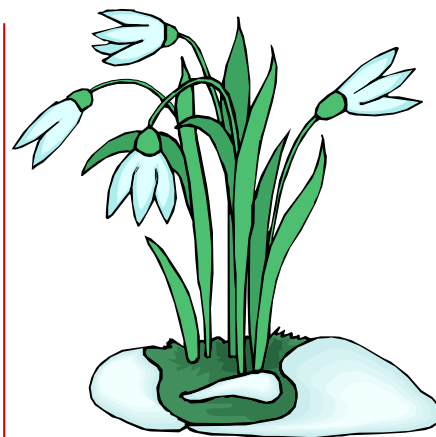
Administration—caisse—agence AVS

Heures d'ouverture :

le lundi de 13h30 à 18h30
et le mercredi de 13h30 à 17h00

Tél. 026/658.12.37 Fax 026/658.16.94

E-mail : commune@chatonnaye.ch
caisse@chatonnaye.ch



LE MOT DU SYNDIC

Fin de législature

Pour débiter ce dernier mot du syndic, j'ai le plaisir de vous annoncer une bonne nouvelle.

Après des années de discussion, nous avons enfin trouvé une solution pour nos bâtiments scolaires.

Les 16 et 17 février 2011, un collège d'experts a examiné quatre projets d'agrandissement de l'école de Châtonnaye. Le projet « Nucalis », présenté par le bureau d'architectes Deillon Delley de Bulle, a été choisi à l'unanimité.

Un petit regard sur les années écoulées

Depuis 1996, la population de notre village a augmenté de plus de 40 % pour atteindre 730 habitants. Durant ce laps de temps, malgré plusieurs baisses d'impôts, nous avons pu améliorer les infrastructures de la commune.

Je remercie la population d'avoir suivi le Conseil Communal en acceptant les budgets proposés: trottoirs, épuration, déchetterie, rénovation du café, buvette, vestiaire du FC, aménagement du cimetière...

Parmi les améliorations, il faut aussi mentionner le remaniement parcellaire simplifié qui facilite le travail des agriculteurs tout en offrant à la population d'agréables chemins de balade.

Les accords signés avec nos voisins fribourgeois et vaudois (écoles, eau, pompiers, déchets et forêts) sont également des points positifs.

Châtonnaye est un village où il fait bon vivre. Les sociétés culturelles et sportives offrent aux villageoises et villageois la possibilité de se rencontrer et de pratiquer un hobby à deux pas de chez eux. Merci et félicitations à tous ceux qui donnent un peu de leur temps à la collectivité.

Un clin d'oeil vers l'avenir

Le 20 mars prochain, nos autorités seront renouvelées. Puisse la réalisation de nouveaux projets leur apporter plaisirs et satisfactions.

Je remercie mes collègues et le personnel administratif pour le travail accompli. A partir de la mi-avril, avec Chantal Ducry et Norbert Carrel, j'allongerai la liste des anciens conseillers communaux. Après plus de 650 séances, j'apprécierai les lundis soirs sans contrainte.

Les années passées au Conseil Communal m'ont permis de faire d'enrichissantes rencontres avec les gens d'ici et d'ailleurs. J'en garderai un magnifique souvenir.

Je vous remercie pour la confiance témoignée durant ces 15 ans et je souhaite le meilleur pour l'avenir de notre village.

Michel Emmenegger

ASSEMBLEE COMMUNALE

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Châtonnaye sont convoqués en assemblée communale ordinaire :

**le 30 mars 2011 à 20h00
à la salle polyvalente (salle de répétition)**

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2010 (*inséré dans la convocation*)
2. Comptes 2010
 - 2.1 comptes de fonctionnement
 - 2.2 comptes des investissements
 - 2.3 rapport de l'organe de contrôle
 - 2.4 rapport de la commission financière; approbation
3. Divers

Le Conseil communal

Le procès-verbal et les détails des comptes sont disponibles sur notre site Internet chatonnaye.ch et au bureau communal.



PROCES-VERBAL

Assemblée communale du 15 décembre 2010

Salle de répétition à 20h00

Cette assemblée a été convoquée par avis tous ménages, affichage au pilier public et annonce dans la Feuille officielle No 48 du 3 décembre 2010. Aucune remarque.

Les membres du Conseil communal présents :

M. Michel Emmenegger, syndic, M. Norbert Carrel, Mme Chantal Ducry, Mme Nathalie Page et M. Arnoldo Lardi, conseillers communaux.

Mme Anita Grandgirard, caissière communale

Mme Marie-Claude Seydoux, secrétaire communale (procès-verbal).

M. le Syndic accueille les **49 personnes présentes**.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 septembre 2010 (*inséré dans la convocation*)
2. Budgets 2011
 - 2.1 budget de fonctionnement; préavis de la commission financière; approbation
 - 2.2 budget des investissements
 - crédits, préavis de la commission financière; approbations
 - 2.2.1 amélioration de l'éclairage public
 - 2.2.2 achat d'un logiciel pour le réseau routier communal
 - 2.2.3 achat de véhicule et machine
 - 2.2.4 participation financière au GAGN
 - 2.2.5 aménagement d'un jardin du souvenir
 - 2.2.6 mise en conformité du Plan d'aménagement local
 - 2.2.7 crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école primaire
 - 2.2.8 achat de mobilier et d'équipement pour la halle
 - 2.3 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements
3. Approbation de la modification des statuts de la Région Glâne-Veveyse
4. Divers

M. Pierre-André Page demande de rajouter un point au tractanda sur le sujet des fusions. M. Le Syndic rappelle le message paru dans le bulletin communal. Ce sujet sera discuté dans les divers.

M. le Syndic nomme **2 scrutateurs : MM Bernard Sansonnens et Bruno Mauron**

M le Syndic déclare l'Assemblée valable et ouvre les débats conformément au tractanda.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 septembre 2010

Le procès-verbal de l'assemblée du 15 septembre 2010 a été diffusé dans la convocation et sur le site châtonnaye.ch.

Il n'y a pas de remarque. M. le Syndic procède au vote.

Le procès-verbal du 15 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

2. Budgets 2011

La parole est donnée à Mme Nathalie Page, responsable des finances, qui présente les budgets.

2.1 budget de fonctionnement; préavis de la commission financière; approbation

	Charges	Revenus
0. Administration	207'620.00	20'756.50
1. Ordre public	45'883.90	17'000.00
2. Enseignement et formation	761'018.95	4'950.00
3. Culte, culture et loisirs	56'476.40	0.00
4. Santé	244'482.50	8'000.00
5. Affaires sociales	281'988.10	19'000.00
6. Transports et communications	55'820.00	415.00
7. Protection et aménagement du territoire	332'171.35	319'760.00
8. Economie	4'070.00	3'920.00
9. Finances et impôts	148'462.00	1'662'499.50
Total	2'137'993.20	2'055'941.410
Déficit	82'052.20	

Mme Nathalie Page, responsable des finances, fait un exposé sur l'évolution des budgets par rapport à la péréquation financière. «On parle d'IPF (Indices du potentiel fiscal). Cet indice est calculé sur la base des 3 années fiscales les plus récentes. Les communes dont l'IPF est supérieur à 100 recevront un montant à payer et celle dont l'IPF est inférieur percevront une aide à titre de péréquation des ressources.

TABLEAU DES RESSOURCES

Commune	Ressources		Besoins	
	IPF	Montant à payer(-) ou à recevoir (+)	ISB	Montant à recevoir
Châtonnaye	71.75	168'646	98.61	26'770

L'indice synthétique des besoins (ISB) est établi sur la base de 5 critères fixés par la loi.

La densité de la population	20.13%
Le taux d'emploi	13.92%
La croissance démographique	13.92%
La population de 80 ans et plus	10.17%
La population d'enfants en âge scolaire	41.86%

Le taux de pondération est calculé selon le montant des charges de chacune de ces dépenses dans les comptes de l'Etat de Fribourg. Voilà en quelques lignes le fonctionnement de cette nouvelle péréquation. »

La commune ne pourra pas se permettre d'avoir chaque année un budget déficitaire. Mais cela reste un budget. La péréquation devrait également évoluer et les années nous donneront plus d'assurance dans l'élaboration des budgets.

Questions

M. Rolf Riesen remarque que toutes les communes se plaignent des charges liées. Pourquoi les députés continuent-ils de répartir les charges sur les communes ?

Mme Nathalie Page dit qu'il y a eu des discussions sur le report des charges sur le canton. Des études ont démontré que ce n'est pas nécessairement favorable aux communes.

M. Fritz Glauser, député, répond que cette nouvelle répartition des tâches a été élaborée dans le but que le canton et les communes s'en sortent à égalité. Le Canton a repris les hôpitaux et les communes d'autres charges. L'Etat versera 60 millions aux communes pour soutenir la mise en place de la 2^{ème} année d'école enfantine. Les députés prennent des décisions pour rééquilibrer les finances et, des fois, aussi pour soulager les communes. Par ex. le prochain soutien aux fusions sera financé à 100% par le Canton. Les charges remises aux communes concernent principalement l'éducation et il y a toujours plus d'enfants donc d'enseignants, de locaux, de transports, etc...

M. Pierre-André Page, député, confirme les propos de M. Glauser. En plus des hôpitaux et de l'aide aux fusions l'Etat a repris la Justice de Paix. Toute la population doit pouvoir profiter des mêmes infrastructures. Les comptes sont très bons dans toutes les communes fribourgeoises, avec de bons amortissements, depuis plusieurs années.

Depuis 15ans, Châtonnaye se trouvait en classe 6 et a profité de gros avantages. Les classes n'existent plus

mais, pour faire la comparaison, en 2011, Châtonnaye aurait du passer en classe 5, ce qui aurait donné les mêmes charges supplémentaires que celles dues à la péréquation.

M. Fritz Glauser explique que la commune a également moins de masse d'impôts à cause de la baisse de l'impôt cantonal.

M. Rolf Riesen craint la perte d'autonomie des communes.

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, lit son rapport :

- administration : augmentation de fr. 20'000.- due aux coûts engendrés par les élections 2011, le taux du poste de la secrétaire qui passe de 45 à 55% et les cotisations aux différentes associations du district qui s'élèvent à env. fr. 20.-/habitant.

M. Fritz Glauser remarque aussi que c'est normal qu'il y ait des coûts supplémentaires vu l'augmentation de la population.

Mme Anita Grandgirard dit que les impôts sont budgétés selon les montants calculés par l'Etat. Nous encaisserons probablement plus mais nous n'avons pas le droit de mettre plus que les chiffres donnés par Fribourg.

Il n'y a plus de question. M. le Syndic procède au vote : **le budget de fonctionnement est approuvé à l'unanimité.**

2.2 budget des investissements ; crédits, préavis de la commission financière; approbations

2.2.1 amélioration de l'éclairage public

M. Arnaldo Lardi, responsable des routes, explique que l'éclairage des voies publiques est devenu un sujet de préoccupation. Les directives de l'Union Européenne visent à interdire, à l'horizon 2017, certaines technologies telles que les lampes à vapeur de mercure. A cette fin, le Groupe E propose à ses clients un soutien financier pour l'assainissement de l'éclairage public à hauteur de 9 millions de francs pour toutes les communes de sa zone de desserte.

Le coût total de l'opération pour notre commune est devisé à fr. 42'900.-, auxquels le Groupe E participera pour un montant de fr. 13'100.-. Investissement pour la commune : fr. 29'800.-.

Il s'agit de 3 mesures :

- Remplacement des installations à vapeur de mercure = 14 points lumineux
= économie d'énergie de 30 à 40 %
- Réduction de puissance pendant la nuit = 32 points lumineux
= économie d'énergie de 10 à 15 %
- Réduction de puissance installée dans les quartiers résidentiels par le remplacement des lampes existantes de 70W sodium par des ampoules de nouvelle génération 50 ou 35W = 38 points lumineux.

Gain en kWh / total des trois mesures : 12'700 = 26 %

Frais financiers :

Amortissement :	15% de Fr. 29'800.-	Fr. 4'470.-
Intérêts :	3.5% de Fr. 29'800.-	<u>Fr. 1'043.-</u>
Charge financière annuelle		Fr. 5'513.-

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, émet un préavis favorable.

Questions

M. Rolf Riesen constate que l'on doit s'adapter à l'Union européenne d'ici 2017 alors qu'on n'en fait pas partie. Pourquoi devrait-on s'adapter ? Ce montant devra être amorti chaque année. Où va-t-on ?

M. Fritz Glauser fait remarquer à M. Riesen que ce n'est pas la commune mais la Suisse qui a ratifié des accords internationaux que l'on doit respecter.

Frais financiers :

Amortissement :	15 % de Fr. 4'500.-	Fr.	675.00
Intérêts :	3.5% de Fr. 4'500.-	Fr.	<u>157.50</u>
Charge financière annuelle		Fr.	832.50

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, donne un préavis favorable.

Questions

M. Georges Fleury demande pourquoi ce montant n'a pas été mis au fonctionnement.

M. le Syndic confirme que c'est un investissement, à savoir que ce système va servir pour plusieurs années.

M. Pierre-André Page remarque que les limites communales et autres ont des mensurations toutes «fraîches». Pourquoi ne pas travailler avec le bureau YChassot. En cas de fusion, les autres communes ont-elles déjà ce logiciel ?

Mme Nathalie Page explique que ce logiciel (qui n'est pas utilisé par le bureau YChassot) sera surtout utile pour les travaux et l'établissement des budgets. Un cahier des tâches à exécuter pourra être élaboré.

Il n'y a plus de question. M le Syndic passe au vote : **l'achat d'un logiciel pour le réseau routier communal pour un montant de fr. 4'500.- est approuvé à l'unanimité**

2.2.3 achat de véhicule et machine

M. Arnoldo Lardi, responsable de la voirie et de l'édilité, explique la demande :

a) Acquisition d'une balayeuse fr. 12'000.00

Pour le nettoyage des routes communales, des places de parc et de la déchetterie, le balayage est, jusqu'à présent, effectué manuellement. Le réseau routier et les chemins piétons ont passablement augmenté ces derniers temps. Le travail manuel n'est plus possible. (environ 6h00 seulement pour la déchetterie !)

M. Roland Rey demande si elle servirait aussi à nettoyer les gargouilles car, sur la route de la Côte, elles sont souvent négligées.

M. Arnoldo Lardi rétorque qu'elle sera utilisée à bon escient.

b) Acquisition d'une remorque fr. 5'000.00

La commune n'a pas de remorque et, pour chaque transport, elle doit recourir à la bienveillance de particuliers. Le Conseil estime que cet état de chose ne devrait pas durer.

Investissement total soumis au vote : fr. 17'000.00

Frais financiers :

Amortissement :	15% de Fr. 17'000.-	Fr.	2'550.-
Intérêts :	3.5% de Fr. 17'000.-	Fr.	<u>595.-</u>
Charge financière annuelle		Fr.	3'145.-

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, émet un préavis favorable.

Questions

M. Rolf Riesen a deux questions :

- a) est-ce qu'elle sera aussi utilisée pour nettoyer les routes salées par les tracteurs ? Est-ce qu'il leur sera envoyé une facture ?
- b) est-ce que la remorque sera prêtée contre facture ?

M. Arnaldo Lardi répond que les machines ne seront ni prêtées ni louées aux privés.

M. Pierre-André Page rétorque qu'à Châtonnaye les paysans sont respectueux des routes.

Il n'y a plus de question. M le Syndic passe au vote : **l'achat d'une balayeuse et d'une remorque pour un montant total de fr. 17'000.- est approuvé à l'unanimité**

2.2.4 participation financière au GAGN

(Groupement d'Adduction d'eau de la Glâne Nord) de Fr. 200'000.-

M. Norbert Carrel, responsable du réseau d'eau, explique que cet investissement est important pour le respect des lois sur l'eau potable.

Introduction :

L'assemblée communale du 18 décembre 2007 avait approuvé à l'unanimité les statuts relatifs à la constitution de ce groupement. Lors de la présentation, les enjeux techniques et économiques avaient été expliqués. La commission financière avait également soutenu le projet. Par conséquent, l'assemblée avait implicitement accepté notre participation financière qui s'élevait à Fr. 200'000.-. Le Conseil communal avait alors proposé de voter notre participation financière définitive à l'occasion de la fin des travaux.

Le projet :

Pour rappel, les années de sécheresse 2003 et 2005 ont obligé le Conseil communal à revoir la garantie de son approvisionnement en eau et défense incendie. Les communes de Châtonnaye, La Folliaz, Torny et Villaz-St-Pierre se sont regroupées en vue de partager des ouvrages existants et de compléter des installations manquantes, dans le but d'assurer à chaque commune du groupement un approvisionnement en eau de qualité et quantité suffisante pour plusieurs décennies.

Le concept général consistait aux points suivants :

- Maintien des ressources communales (les sources n'ont pas été touchées) les réservoirs de Macconnens et Bolossa devront être assainis et des installations UV devront être installées.
- Interconnexion des réseaux communaux (Lussy sur Romont, eau de bonne qualité et en quantité en cas de besoin) Un prix a été convenu entre les communes membres. Eau de secours aussi de Torny. Nous pouvons aussi bénéficier de l'eau de Sédeilles.
- Reprise de certains ouvrages par le groupement
- Raccordement au réseau de Romont (eau de secours)
- Construction de nouveaux ouvrages
- Mise en place d'un système de gestion-commande informatique.

La valeur des ouvrages existants ainsi que la clé de répartition sont inscrites dans les statuts approuvés par toutes les communes. Ces montants n'ont pas changés et le bureau d'ingénieur confirme que le coût des travaux ne sera pas dépassé.

Les ouvrages de Châtonnaye qui seront repris par le GAGN sont :

Le réservoir de Villarimboud-Châtonnaye et La conduite de Villarimboud-Châtonnaye	Fr. 277'900.-
La participation de Châtonnaye sur les ouvrages à construire :	<u>Fr. 477'561.-</u>
Solde à charge de la commune de Châtonnaye arrondi :	Fr. 200'000.-

Etat des travaux :

Les travaux en sont au stade des finitions et, depuis le 3 novembre dernier, les installations sont en phase de test. Dès le 1 janvier 2011 tout sera opérationnel. C'est à ce moment que nous devons reprendre la dette au GAGN qui a financé le projet, pour le montant mentionné ci-dessus. Une journée de visite à l'attention de la population sera organisée dans le courant du printemps 2011.

Frais financiers :

Amortissement :	4 % de Fr. 200'000.-	Fr. 8'000.-
Intérêts :	3.5 % de Fr. 200'000.-	<u>Fr. 7'000.-</u>
Charge financière annuelle		Fr. 15'000.-

Comme annoncé en décembre 2007, la réserve du compte de fonctionnement des eaux permet de couvrir les charges supplémentaires sans devoir augmenter le prix de l'eau.

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, donne un préavis favorable.

Il n'y a pas de question. M le Syndic passe au vote : **la participation financière au GAGN pour un montant total de fr. 200'000.- est approuvée à l'unanimité**

2.2.5 aménagement d'un jardin du souvenir

M. le Syndic explique que la commune est responsable de l'entretien du cimetière. Le nôtre reste un des seuls à ne pas avoir un jardin du souvenir. Cet endroit sert à y déposer les cendres des défunts qui ne voulaient ni être enterrés ni déposés au columbarium. Il est également utilisé pour disperser les cendres des défunts qui ont été au columbarium durant plus de 20 ans. Crédit demandé fr. 8'000.-.

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, donne un préavis favorable.

Il n'y a pas de question. M le Syndic passe au vote : **l'aménagement d'un jardin du souvenir pour un montant de fr. 8'000.- est approuvé à l'unanimité**

2.2.6 mise en conformité du Plan d'aménagement local

M. Norbert Carrel explique la situation :

La révision générale du PAL de la commune de Châtonnaye a été approuvée par la Direction des Travaux publics le 4 novembre 1999.

Une adaptation du PAL a été mise à l'enquête publique le 24 août 2001. Elle a été approuvée par la Direction de l'Aménagement de l'Environnement et des Constructions (DAEC) le 18 août 2005 sous réserve de différentes conditions.

Compte tenu de la taille de la commune et notamment le nombre de nouvelles constructions, une deuxième adaptation a été mise à l'enquête publique le 16 mars 2007. Elle a été approuvée par la DAEC le 7 novembre 2007 sous réserve de différentes conditions.

Mise en conformité du PAL 2011:

La nouvelle Loi cantonale sur l'Aménagement du Territoire et des Constructions (LATEC) et son règlement d'application (ReLATEC) entrés en vigueur au 1 janvier 2010, obligent les communes à revoir leurs règlementations et de les adapter.

Les différentes conditions posées par la DAEC en 2005 et 2007 seront également respectées.

La commission d'aménagement a participé à ce toilettage du dossier. Une présentation publique a eu lieu le 7 décembre dernier avec notre urbaniste. Une enquête publique suivra cette présentation qui permettra à chacun de s'exprimer plus officiellement.

Cette mise en conformité permettra de travailler sur un document de synthèse de l'aménagement du territoire de la commune. Coût du projet : Fr. 20'000.-

Cette mise en conformité consiste pour l'essentiel à :

- Mettre en place une planification directrice. Les propriétaires ont été consultés.
- Redéfinir le plan d'affectation des zones
- Adapter le règlement communal d'urbanisme
- Coordonner les éléments avec la nouvelle loi cantonale (LATEC)

Frais financiers :

Amortissement :	15 % de Fr. 20'000.-	Fr. 3'000.-
Intérêts :	3.5 % de Fr. 20'000.-	Fr. 700.-
Charge financière annuelle		Fr. 3'700.-

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, émet un préavis favorable.

M. Norbert Carrel précise que l'enquête publique aura lieu vers la fin janvier 2011.

Questions :

M. Jean-Paul Rey demande ce que représente ce coût de fr. 20'000.-.

M. Norbert Carrel dit qu'il comprend la procédure complète (honoraires, plans, frais, émoluments) et aussi l'informatisation des plans.

M. Pierre-André Page demande s'il est encore possible de faire des remarques.

M. Norbert Carrel dit que cela dépend de ce qui est demandé. Après, il faudra déposer une opposition durant l'enquête publique.

Il n'y a plus de question. M le Syndic passe au vote : **la mise en conformité du Plan d'aménagement local pour un montant total de fr. 20'000.- est approuvée à l'unanimité**

2.2.7 crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école primaire

La nouvelle organisation du cercle scolaire prévoit de regrouper, à Torny, les deux classes enfantines ainsi que les 1ère et 2ème années primaires et, à Châtonnaye, le solde des classes primaires, soit les 3, 4, 5 et 6ème primaires ainsi que la bibliothèque.

Afin de mettre en place cette nouvelle organisation, le Conseil communal a décidé de planifier l'agrandissement de l'école primaire actuelle. Le contrôle technique des projets sera assuré par le bureau d'architecture Page Aloys, Geneviève & Frédéric Architectures SA à Romont.

L'estimation des coûts pour l'étude du projet est de fr. 380'000.-. L'Etat nous a versé fr. 55'300.-, mis en réserve pour les écoles, et devrait encore nous faire 4 versements. Le Conseil communal a dû prendre un peu d'avance car, à la rentrée scolaire 2013, le bâtiment devra être opérationnel. Il a déjà mandaté 4 bureaux d'architectes. Un nouveau bâtiment scolaire se bâtira seulement à Châtonnaye, suite aux discussions infructueuses, depuis des années, avec les autorités communales de Torny.

Frais financiers :

Amortissement :	3 % de Fr. 380'000.-	Fr. 11'400.-
Intérêts :	3.5% de Fr. 380'000.-	<u>Fr. 13'300.-</u>
Charge financière annuelle		Fr. 24'700.-

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, confirme que le projet final est estimé à plus ou moins fr. 2,5 millions, montant supportable par la commune. De ce fait, la commission financière donne un préavis favorable à cette première étape.

Questions

M. Rolf Riesen réclame car il n'a rien vu du tout. Pas de projet, rien n'a été présenté. A-t-on voté pour que les petits aillent à Torny ? Il faut l'accord de l'AC pour un agrandissement. Pourquoi ne pas construire un bâtiment neuf ? Il a lu dans La Liberté du 16.07., qu'il existait un accord entre les cantons de Fribourg et Vaud. Pourquoi ne pas voir avec Sédeilles ? Qu'en est-il d'une salle de sport ? de l'horaire continu ? d'une cantine ? On en est où ?

M. le Syndic lui explique que deux commissions d'étude se sont déjà penchées sur tous ces aspects du sujet et sont arrivées à cette conclusion. Les participants aux Assemblées communales savent qu'on en parle depuis des années.

M. Norbert Carrel tient à éclaircir certains points : tout d'abord, c'est de la compétence du Conseil communal de décider de la répartition des classes.

Depuis 2 ans, une commission formée d'enseignants et des conseillers de Torny et Châtonnaye, étudie ce projet. Le but était de bâtir un centre scolaire pour le cercle Torny-Châtonnaye. Les Autorités n'ont pas réussi à trouver une solution. L'Etat est pourtant aussi intervenu. Après des mois, on est arrivé à un accord :

Torny est responsable de fournir les locaux pour les petites classes et Châtonnaye pour les grands et la bibliothèque. L'école de Middel est abandonnée. En 2013, la 2^{ème} année d'école enfantine devra entrer en vigueur. Suite aux évaluations du nombre des élèves et futurs élèves, notre commune doit obligatoirement faire quelque chose. Le Conseil a donné mandat à un bureau d'architecte, comme aide-maitre d'ouvrage, qui prépare un dossier selon la loi sur les marchés publics. Une invitation à soumissionner a été adressée à 4 architectes habitués aux constructions d'écoles. Ils ont le libre choix de créer le lien entre l'ancien bâtiment et la nouvelle construction. Le 28 janvier prochain aura lieu la remise des projets avec maquettes. Ils seront présentés au public en février 2011.

Si l'on veut que tout soit prêt en 2013, il faut qu'en 2011 le gagnant du concours soumette le projet détaillé, que l'entrée des soumissions soit terminée, et ainsi en automne 2011, on pourra procéder à la présentation du projet et à la votation du crédit de construction.

M. Roland Rey s'inquiète du coût total du bâtiment vu le coût élevé de l'étude.

M. Norbert Carrel confirme que le coût total avoisinera les fr. 2,5 mio. Le Conseil n'a pas le choix que de faire une étude. Le concours coûte à lui seul fr. 50'000.- selon les normes SIA

M. Jean-Paul Rey demande s'il ne faudrait pas acheter la gendarmerie.

M. Alexandre Guex s'interroge : Pourquoi, rénover et ne pas construire un nouveau bâtiment ?

M. Norbert Carrel rappelle que l'idée du conseil est bel et bien de créer un nouveau bâtiment mais qui sera relié à l'ancien et qui sera utilisé pour les moyens auxiliaires.

Mme Claudine Le Borgne demande si le Conseil a évalué la construction d'une piscine qui pourrait être louée ?

M. Norbert Carrel confirme que non. Il est impossible pour une commune de notre dimension de pouvoir assumer une telle infrastructure.

Mme Nathalie Page explique avoir eu un entretien avec le syndic de Morat qui dit que, malgré que leur piscine soit très utilisée, c'est un gouffre financier pour la ville.

M. Norbert Carrel précise que, en cas de fusion, l'école sera toujours utilisée. Le souci sera surtout au niveau des transports.

En réponse à M. Riesen, Châtonnaye a approché le canton pour un éventuel accord scolaire avec les communes vaudoises voisines, mais la DICS déconseille d'aller trop loin dans les discussions car cela prend trop de temps au niveau des lois et accords intercantonaux.

M. Jean-Claude Wobmann demande si cette étude inclut la rénovation de la salle de gym.

M. Norbert Carrel : non, le souhait est de conserver le hangar et faire un couvert entre l'école et la halle.

M. Fritz Glauser précise qu'une grande partie des travaux d'architecte ainsi que le concours, le projet, l'enquête et les honoraires sont compris dans les fr. 380'000.- du crédit demandé. Le crédit de construction qui sera voté ultérieurement sera basé sur des chiffres arrêtés par les soumissions. D'où la nécessité du travail d'étude.

M. Rolf Riesen est d'avis que les citoyens sont mis devant le fait accompli et n'a pas été informé. Un seul site serait plus logique.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote : **le crédit d'étude pour l'agrandissement de l'école primaire pour un montant de fr. 380'000.- est approuvé par 48 oui contre 1 non**

2.2.8 achat de mobilier et d'équipement pour la halle

Mme Nathalie Page explique que la demande émane des utilisateurs de la salle, l'actuelle installation de sonorisation est devenue obsolète. Investissement : fr. 11'000.-

L'utilisation de la sonorisation cause certains problèmes pour les utilisateurs de la salle de gymnastique. Que ce soit pour les spectacles ou pour les entraînements, il est important d'avoir un système sonore parfaitement utilisable. Notre système a été contrôlé par un expert qui nous conseille de changer les haut-parleurs et d'installer un nouvel appareil afin de diffuser de la musique issue des nouvelles technologies.

Frais financiers :

Amortissement :	15 % de Fr. 11'000.-	Fr. 1'650.-
Intérêts :	3.5 % de Fr. 11'000.-	Fr. 385.-
Charge financière annuelle		Fr. 2'305.-

M. Fritz Glauser, président de la commission financière, préavis favorablement cette demande.

M. Pierre-André Page demande de voir aussi pour le micro sans fil.

M. Jean-Claude Wobmann informe que, si tel est le cas, une nouvelle législation pour les micros sans fil est entrée en vigueur. Se renseigner auparavant.

Il n'y a plus de question. M le Syndic procède au vote : achat de mobilier et d'équipement pour la halle pour un montant de fr. 11'000.- est accepté à l'unanimité.

2.3 Vote final des budgets de fonctionnement et d'investissements

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2011 sont approuvés à l'unanimité.

3. Approbation de la modification des statuts de la Région Glâne-Veveyse

M le Syndic explique que les nouveaux statuts ont été approuvés par l'assemblée des délégués. Les changements portent principalement sur un toilettage des articles, le nom des communes suite aux fusions et les buts qui ont été complétés par une activité qui consiste à offrir des services à des tiers contre rémunération. Il y aura 1 délégué par 500 habitants. Mais 1 commune ne peut pas avoir la moitié des votes.

Il n'y a pas de question. M. le Syndic procède au vote. **La modification des statuts de la Région Glâne-Veveyse est approuvée à l'unanimité.**

4. Divers

M le Syndic excuse l'erreur de l'horaire de la distribution des sapins de Noël qui a lieu le samedi matin.

Fusion :

M. le Syndic évoque le message paru dans le bulletin communal et qui a été publié dans les communes concernées par ce projet. L'article de la Liberté a informé la population un peu trop tôt. Maintenant, les budgets vont être mis en commun pour avoir une idée sur les incidences financières. Le point positif est que, grâce à ces discussions, les corps de sapeurs ont été réunis. Les Assemblées Communales décideront de la fusion ou non.

Mme Vreni Fleury demande si le CC est favorable ou non.

M le Syndic confirme qu'à ce jour le Conseil communal est partagé.

M. Pierre-André Page trouve dommage qu'il n'y ait pas eu d'informations. Seuls les syndicats se sont réunis alors qu'ils vont pour la plupart arrêter leur fonction aux prochaines élections.

Mme Corine Myftari demande si un projet est préparé ?

M. Norbert Carrel explique que 2011 est une année électorale. Les Autorités communales vont changer. Actuellement on avance doucement. La réunion des syndicats a demandé de sortir un budget commun mais ils ne tiennent pas compte des investissements. Il manque trop d'éléments pour pouvoir se prononcer. Il y aura des changements fiscaux dans certaines communes. L'information dans les journaux est parue à cause du Secom qui a diffusé de mauvaises informations. Le Préfet pousse les communes à se réunir pour discuter fusion. A ce jour, notre conseil communal est partagé car il est comme les citoyens, il n'a pas assez d'informations. Des fusions se sont faites alors il faudrait mettre en place la même procédure. Un vrai démarrage devrait avoir lieu avec le nouveau conseil communal. Il y aura encore des votations cantonales sur les montants d'incitation aux fusions et sur l'approbation des fusions par le vote populaire.

Buvette du FC

M. Rolf Riesen a lu dans le bulletin que des gens se préoccupaient du bruit causé par les utilisateurs de la buvette du FC. Il existe une convention entre le foot et la commune. A-t-elle été présentée aux sociétés ? Les locations sont-elles encaissées par la commune ou le club de foot ? Quelle est la recette que la commune retirera de ce bâtiment ? Il est d'avis qu'il y a inégalité de traitement entre les sociétés.

M. Norbert Carrel rappelle que l'investissement et la convention (foot et commune) ont été présentés à l'Assemblée Communale en 2008 qui les a acceptés.

Factures des mensurations

M. Bruno Mauron demande en quoi consiste la facture de réabornement qu'il a reçue.

M. le Syndic explique que chaque propriétaire a reçu une lettre information sur la mise à l'enquête de ces montants qui ont été calculés par le géomètre. Les propriétaires avaient un mois pour réclamer. Maintenant que l'enquête publique est terminée, il est difficile de réclamer. Par contre, les personnes intéressées peuvent s'adresser au géomètre pour connaître la base de calcul de leur facture.

M. René Pillonel est allé chez le géomètre. Sa facture se monte à fr. 900.- pour seulement des mesures. Il a appris que tout est subventionné sauf le réabornement.

<u>Fonctionnement</u>		<u>Budget 2010</u>		<u>Comptes 2010</u>	
		<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>	<u>dépenses</u>	<u>recettes</u>
0	Administration	185'800.30	13'671.50	188'293.40	17'053.95
01	Assemblée communale, Conseil communal	47'850.00	1'500.00	48'702.70	1'480.10
02	Administration générale	137'950.30	12'171.50	139'590.70	15'573.85
1	Ordre public	51'612.95	25'670.00	64'030.85	35'047.45
10	Protection juridique	10'986.80	-	10'986.85	-
12	Justice	-	-	-	-
14	Police du feu	23'511.00	12'000.00	27'786.20	12'420.35
16	Protection civile	16'615.15	13'670.00	25'257.80	22'627.10
17	Protection de la population	500.00	-	-	-
2	Enseignement et formation	477'350.00	4'575.00	504'687.50	4'603.95
20	Ecole enfantine	32'049.70	-	30'284.55	-
21	Cycle scolaire obligatoire	385'784.55	-	387'655.95	-
22	Ecoles spécialisées	23'829.75	-	21'935.35	-
23	Formation professionnelle	7'201.00	-	6'861.40	-
29	Administration scolaire	28'485.00	4'575.00	57'950.25	4'603.95
3	Culte, culture et loisirs	55'719.50	370.00	57'898.75	640.50
30	Culture	37'819.50	-	40'654.00	-
34	Sport	15'400.00	370.00	14'310.75	640.50
35	Autres loisirs, colon. Vac., mais.	2'500.00	-	2'934.00	-
4	Santé	191'833.40	8'000.00	194'006.90	15'435.75
40	Hôpitaux	25'203.45	-	22'745.85	-
41	Homes médicalisés	86'464.45	-	85'925.60	-
44	Soins ambulatoires	70'165.50	-	64'428.05	-
46	Service médical des écoles	10'000.00	8'000.00	20'907.40	15'435.75

<u>Fonctionnement (suite)</u>		<u>Budget</u> <u>2010</u> <u>dépenses</u>	<u>Budget</u> <u>2010</u> <u>recettes</u>	<u>Comptes</u> <u>2010</u> <u>dépenses</u>	<u>Comptes</u> <u>2010</u> <u>recettes</u>
5	Affaires sociales	252'364.80	17'640.00	257'217.95	19'516.85
50	AVS APG AI Assurances chômage	800.00	-	765.00	-
52	Caisse-maladie et accidents	-	-	-	-
54	Protection de la jeunesse	47'996.00	14'640.00	47'664.50	14'340.00
55	Handicapés ou inadaptés	156'135.00	-	157'659.00	-
57	Homes	2'000.00	-	1'999.55	-
58	Assistance	45'433.80	3'000.00	49'129.90	5'176.85
6	Transports et communications	50'180.20	180.00	64'672.00	477.65
62	Routes communales et génie civil	35'366.20	180.00	50'350.60	477.65
65	Trafic régional, télésiège, télési	14'814.00	-	14'321.40	-
7	Protection et aménagement de l'environnement	321'168.85	308'332.00	344'824.62	335'311.60
70	Approvisionnement en eau	79'000.00	79'000.00	83'608.60	83'608.60
71	Protection des eaux	109'750.00	109'750.00	114'066.07	114'066.10
72	Ordures ménagères	120'118.85	117'582.00	137'517.15	131'811.90
74	Cimetière	1'500.00	-	1'636.10	900.00
75	Correction des eaux et endigue- ments	5'800.00	-	5'069.10	-
79	Aménagement du territoire	5'000.00	2'000.00	2'927.60	4'925.00
8	Economie	5'050.00	4'998.00	5'035.90	4'900.00
80	Agriculture	-	-	-	-
81	Forêts	5'050.00	4'998.00	5'035.90	4'900.00
9	Finances et impôts	168'992.00	1'370'506.00	351'851.52	1'603'391.75
90	Impôts	15'850.00	1'281'447.00	3'660.35	1'481'710.50
99	Autres postes	-	10'271.00	203'760.35	38'704.00
Total		1'760'072.00	1'753'942.50	2'032'519.39	2'036'379.45
Excédent		6'129.50			3'860.06

QUELQUES RAPPELS

Déchetterie

Dès le samedi 2 avril 2011, reprise de l'horaire d'été :

Mercredi de 18h00 à 20h00

Samedi de 08h00 à 12h00



Vignettes vélo

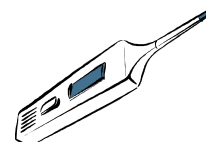
Les vignettes pour les vélos qui circulent sur la route sont encore d'actualité. L'administration communale en distribue 1 par personne.

Passeport et carte d'identité

L'administration communale délivre encore les cartes d'identité. Les passeports biométriques sont délivrés par le Service cantonal des passeports à Granges-Paccot.

Subvention pour les primes de caisse-maladie

Le formulaire de demande doit être remis, dûment rempli et signé, au bureau communal.



Chercheurs d'emploi

Dès qu'elle a connaissance de la perte de son emploi ou de toute autre situation qui exige une recherche d'emploi, toute personne concernée doit, en premier lieu, s'inscrire à l'administration communale de son lieu de domicile.

Le prochain bulletin communal paraîtra au mois de mai. Les sociétés qui souhaitent y insérer une annonce sont priées d'envoyer leur message (sur Word) à l'adresse suivante : *commune@chatonnaye.ch*

CONTRÔLE DES HABITANTS

Situation de la commune au 31 décembre 2010

	TOTAL	Moins de seize ans		Plus de seize ans	
		Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
Habitants de la commune	734	89	94	277	274
- Suisses	681	80	88	260	253
- Etrangers	53	9	6	17	21
Etat-civil	TOTAL				
Célibataires	351	89	94	77	91
Marié(e)s	307			153	154
Veufs (Veuves)	27			22	5
Divorcé(e)s	34			17	17
Marié(e)s/séparé(e)s	11			6	5
Partenariat	3			2	1
Partenariat séparation	1				1
Religions	TOTAL				
Catholiques	473	40	62	181	190
Protestant(e)s	112	8	15	44	45
Sans confession	88	23	4	35	26
Autres	61	18	13	17	13

Statistiques : durant l'année 2010

- Nous avons enregistré - 1 naturalisation
 - 1 mariage
 - 1 partenariat enregistré
 - 8 naissances
 - 1 décès



41 personnes se sont installées à Châtonnaye
 dont 1 arrivée de l'étranger
 13 arrivées d'un autre canton
 27 arrivées d'une commune fribourgeoise

38 personnes ont quitté Châtonnaye
 dont 5 départs pour l'étranger
 15 départs pour un autre canton
 18 départs pour une commune fribourgeoise

RESEAU D'EAU

Information sur la qualité de l'eau du réseau en 2008

Conformément à l'art. 275 d de l'ODAI (Ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires) en vigueur depuis le 1er mai 2002, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée. Il doit le faire au moins une fois par année de manière exhaustive.

Qualité microbiologique et chimique :

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

Dureté totale :

La dureté totale de l'eau se situe entre 3,19 et 3,41 mmol/l cette dureté est fonction de la nature chimique du sous-sol.

Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate est de 20 mg/l. quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l.

Provenance de l'eau :

100% eau de source.



Traitement de l'eau :

~ L'eau provenant des sources de Macconnens ne subit aucun traitement. Un des captages, pour des raisons de contamination au-dessus des teneurs acceptables, a été mis hors service ; pour des raisons de sécurité, une chloration en continu a été exigé par le laboratoire cantonal. L'eau provenant des sources de Bolossa sur la commune de Villarimboud subit un traitement ultraviolet.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès de l'administration communale.

Bourse aux articles d'enfants printemps / été

FAITES PASSER – INFO BOURSE !!!

« Parents apportez pour les autres ce que vous achèteriez pour les vôtres ! »
Fédération Romande des Consommateurs (FRC)– section Fribourg

Belfaux

Renseignements :	026/475.38.96	
Lieu :	Salle paroissiale	
Réception des articles :	Mercredi	23.03.11 de 09h00 - 15h00
Vente :	Mercredi	23.03.11 de 17h00 - 20h00
	Jeudi	24.03.11 de 09h00 - 11h00
Restitution :	Jeudi	24.03.11 de 14h00 - 15h30



FRIBOURG

Renseignements	026/477.07.17	
Lieu :	Salle des fêtes St-Léonard (bus n°1)	
Réception des articles	Lundi	28.03.11 de 12h00 - 18h00
Vente :	Mardi	29.03.11 de 12h15 - 18h00
Restitution	Mercredi	30.03.11 de 09h00 - 11h00

Sont acceptés :

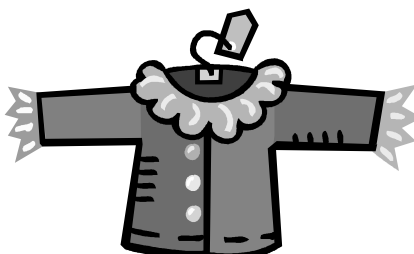
- vêtements/chaussures de sport, printemps/été, pour enfants jusqu'à 16 ans : non démodés et propres
- jeux loisirs, livres, K7, DVD, articles de sport, vélos : en état de marche et complets
- tout pour les bébés : poussettes récentes, matériel puériculture A-Z, jouets
Attention : les vêtements de bébés jusqu'à 2 ans sont limités à 30 articles par personne.

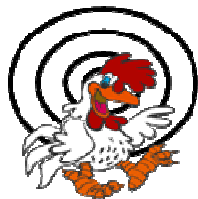
Etiquetage obligatoire : - Tout article doit être muni d'une étiquette volante (grandeur min. 6cm x 4cm) solidement attachée indiquant le genre, la couleur, la taille, la pointure et le prix (pas d'étiquette collée, pas d'épingles, pas d'agrafes). Les lots d'articles/jouets sont ficelés, les petites pièces sont misent dans des cornets transparents, le tout fixé solidement.

Frais

12 % (arrondi) du montant sera retenu sur chaque article vendu pour couvrir les frais d'organisation.

Une surveillance vigilante sera exercée, toutefois les organisatrices déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de disparition de la marchandise.





Société de tir de Châtonnaye

Tir fédéral en Campagne à Châtonnaye les 27-28-29 mai 2011

Les 27, 28 et 29 mai prochains, la société de tir de Châtonnaye organisera le Tir fédéral en Campagne. Cette manifestation réunira plus de 400 tireurs de la région, et ceci sans compter les familles, les amis, ou même les curieux. Nous espérons vivement que vous fassiez partie d'une de ces catégories afin de pouvoir partager un moment de fête et de joie avec vous.

En guise de « première partie » :

Loto du tir en campagne 18 mai à 20h00 - salle communale de Allides

Puis, dès le 27 mai, chacun pourra venir tirer afin de remporter, si vous êtes tireur aguerri ou simplement chanceux, un magnifique prix. Et ceux qui n'ont jamais tiré ? Pas de soucis, la société est là pour que chacun, même débutant, puisse essayer. Vous y prendrez peut-être plaisir et deviendrez membre de notre sympathique société.

Mais nous n'oublions pas ceux pour qui le tir n'est tout simplement pas leur tasse de thé. Nous avons pensé à vous ! En effet, pour que vous puissiez aussi profiter de ce week-end de fête, nous organisons, le vendredi et le samedi, une soirée animée :

Vendredi, place aux Cybergonzes et à leur humour décalé

Le samedi, honneur au bal musette animé par le « Verseratilband »

(Petit Groupe de notre magnifique fanfare paroissiale).

Et le prix dans tout ça, nous direz-vous. Là encore, pour vous plaire au maximum, l'entrée y sera libre le vendredi ET le samedi.

Nous souhaitons organiser une fête qui restera marquée dans les mémoires, mais le bon déroulement d'une telle fête ne peut se faire sans l'aide de bénévoles. C'est pourquoi nous invitons toutes les personnes intéressées à nous donner « un petit coup de main » lors de ce week-end de fête à s'inscrire auprès d'Anita Grandgirard, au 079 519 14 25 ou à anitagrand@bluewin.ch.

Nous mettons, depuis de nombreux mois, tout en œuvre pour que cette fête plaise à chacun d'entre vous et espérons sincèrement que nous vous y verrons nombreux.

La Société de Tir de Châtonnaye

La Présidente

Le Président du Comité d'Organisation

La Secrétaire

Joëlle Plancherel

Pierre-André Page

Caroline Vaucher

Société de tir de Châtonnaye

L'édition 2010 fut marquée par plusieurs événements que nous relatons dans ce rapport. Plusieurs sujets nous ont occupé durant toute la saison et les thèmes ne sont pas nouveaux : la sécurité dans les stands, l'accompagnement au stand, la préparation de la relève, les exigences légales qui deviennent de plus en plus élevées. A cela ajoutons l'amélioration de la qualité de nos tirs, ce qui fait un groupe soudé et solidaire.

Classement des challenges de la société

Challenge Waeber :	1^{er}	Guex Mathias avec	67 pts	(sur 72 pts)
		Demierre Christian	66 pts	
		Bartels Gérard	66 pts	
Challenge Devaud :	1^{er}	Ressnig François	94 pts	(sur 100 pts)
		Olofsson Anders	93 pts	
		Demierre Christian	93 pts	
Challenge J-Claude :	1^{er}	Demierre Christian	48 pts	(sur 50 pts)
		Maradan Xavier	48 pts	
		Joillet Patrick	47 pts	
Tir de clôture :	1^{er}	Demierre Christian	93 pts	(sur 100 pts)
		Maradan Xavier	87 pts	
		Olofsson Anders	85 pts	
Classement J.T + Ado :	1^{er}	Tanniger Fabien	253 pts	
		Olofsson Valentin	244 pts	
		Bovigny Floriane	230 pts	
Tir en campagne :	1^{er}	Joillet Patrick	67 pts	(sur 72 pts)
		Olofsson Anders	66 pts	
		Guex Mathias	66 pts	
Tir Obligatoire :	1^{er}	Mathias Guex	81 pts	(sur 85 pts)
		Demierre Christian	79 pts	
		Kallen Sandro	78 pts	
Roi du tir 2010 :	1^{er}	Demierre Christian	443 pts	
		Olofsson Anders	427 pts	
		Plancherel Joëlle	420 pts	

Bravo à tous les tireurs, tireuses, pour ces excellents résultats.

TIRS OBLIGATOIRES

vendredi 29 avril 2011 --- vendredi 26 août 2011

de 18h00 à 19h30

L'Echo des Roches

La Fanfare l'Echo des Roches de Châtonnaye tient à remercier toute la population pour son soutien lors des célébrations de son 60ème anniversaire et de l'inauguration de sa nouvelle bannière. L'enthousiasme et l'amitié dont vous avez fait preuve ont été pour nous tous un réel encouragement.

Les prochains rendez-vous avec notre société sont les suivants:

Vendredi et samedi 15 et 16 avril 2011, 20H15, Concerts annuels

Samedi et dimanche 30 avril et 1er mai 2011: participation de l'Echo des Roches à la Fête des musiques glânoises à Rue

Vendredi 24 juin 2011, 19H00: Audition de nos jeunes musiciens

Et ne l'oubliez pas: le **samedi 1er octobre 2011**, "Oktoberfest". Nous remettons cela !

Au plaisir de vous retrouver tous et toutes.

L'Echo des Roches

Agrandissement de l'école de Châtonnaye

Le projet « nucalis » du bureau Deillon Delley architectes SA à Bulle a été choisi par un collège d'experts. Sa réalisation devrait être terminée pour la rentrée scolaire 2013. La population sera informée régulièrement de l'avancement du projet.

